



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

Exercice 1996 - Affectation des résultats

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Finances Budget Comptabilité

Exercice 1996 - Affectation des résultats

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 1996 en adoptant le Compte Administratif concernant le budget principal et les budgets annexes.

Le résultat constaté au niveau de chacun de ces budgets n'est pas libre d'emploi car il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement desdits budgets.

L'affectation comptable concerne non seulement le résultat de l'exercice écoulé mais également les résultats éventuellement non affectés des exercices précédents.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur les propositions telles qu'elles figurent ci-après :

* au compte 1068 "*Excédents de fonctionnement capitalisés*"

- Budget PRINCIPAL	: 69.994.960,00 F
- Budget OPERATIONS ASSUJETTIES A T.V.A.	: 0,00 F

* au compte 1068 "*Autres Réserves*"

- Budget EAU	: 3.615.096,13 F
- Budget ASSAINISSEMENT	: 3.660.474,30 F
- Budget DECHETS MENAGERS	: 0,00 F

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)